



Point d'information Printemps 2024

Le Conseil Municipal a voté le budget 2024 le jeudi 11 avril. Le budget de fonctionnement à 380 320,83€ et celui d'investissement à 253 203,41€, vont nous permettre de faire fonctionner la commune durant l'année 2024, avec notamment un budget voirie à hauteur de 40 000€ (pour 15 000€ en 2020) et d'entamer la revitalisation du centre-bourg avec le début des travaux de réfection du presbytère à hauteur de 100 000€ qui correspondent aux travaux de démolition et de gros œuvre.

Qu'est-ce qui permettra de financer ces investissements ?

- ♦ D'abord une appréciation réaliste en début de mandat de ce qu'un budget, tel que le nôtre, permet de faire et notamment, de ne dégager, au maximum, qu'un salaire et demi d'employés communaux. Le dépassement de ce nombre d'employés entraînant inévitablement la suppression de toute marge de manœuvre budgétaire. A l'heure actuelle, la charge salariale de la commune reste à hauteur d'un seul salaire, l'indemnité de la Poste couvrant environ un demi salaire.
- ♦ Une gestion « raisonnable » : des dépenses « d'apparats » réduites (fleurissement : coût annuel élevé, notamment en travail), recours aux entreprises extérieures, si nécessaire : déneigement, travaux d'isolation.
- ♦ Fin du remboursement de 2 emprunts antérieurs : 10 575,76€ / an pour le prêt relais école et 11 381,80€ / an pour l'emprunt du tracteur.
- ♦ Une recherche active de financements extérieurs sur les projets que ce soit sous forme de subventions (Etat, région, ou département) ou dispositifs type CEE « contrats économies d'énergie ». (ex : 41 % de CEE sur le chantier des façades de la mairie).

Ces éléments nous permettent donc de pouvoir investir plus dans la voirie et dans les travaux de réhabilitation ainsi que de pouvoir répondre aux imprévus (changement, en ce début d'année, des chaudières gaz de la mairie et de la maison Fontanel), achat du Plan des Danses. Par ailleurs, un emprunt de 50 000€ est prévu si les travaux du presbytère avançaient plus vite que prévu en 2024. Les documents du budget 2024 sont mis en ligne sur le site de la commune (onglet « finances communales »).

Point sur le projet de réhabilitation du presbytère.

A ce jour, le permis de construire de réfection de l'ancien presbytère est déposé, le délai d'instruction se terminant le 21 août 2024.

Des questions sur la circulation à l'intérieur du 1^{er} niveau restent à solutionner, ceci ne porte pas à conséquences sur l'aspect extérieur et donc sur le permis.

La passation des marchés se déroulera immédiatement après réception du permis et le début des travaux de démolition et gros œuvre devraient pouvoir commencer à l'automne.

Vous trouverez sur le site internet de la municipalité (onglet « documents à consulter »):

- Le plan de financement,
- Les études d'Agate sur la faisabilité économique et le choix du statut du futur exploitant,
- Projets architectural et aménagement intérieur.

Ces documents sont aussi consultables en mairie.

Je vous souhaite à toutes et tous un bon printemps 2024

Jean-Marc BLANGY,
Maire

